

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 6

Artikel: La banque en Afrique noire française
Autor: Poilay, Edwin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA BANQUE

en Afrique noire française

par

Edwin Poilay

Vice-président du Conseil économique
Directeur général de la Banque de l'Afrique occidentale

CHARLES Gide, avant la guerre de 1914, comparait le consommateur à un roi fainéant qui régnait sans gouverner et qui se faisait servir. Dans un climat de stabilité monétaire qui permettait l'épargne, la production se procurait alors facilement, sur le marché financier, les fonds nécessaires pour s'adapter aux demandes et aux techniques nouvelles. La concurrence tendait à maintenir des prix de vente très voisins du coût réel de fabrication et les banquiers, en ces temps heureux où les capitaux étaient offerts, pouvaient, par une simple variation du taux de l'intérêt et du profit, les diriger vers les activités où la demande paraissait plus forte ou plus utile.

C'était vrai de la Métropole. Cela ne l'était nullement de l'Afrique noire. Lorsque la Banque du Sénégal s'y établit, la première, en 1853, le pays n'était pas encore pacifié ; il n'était pas question d'épargne locale et les échanges commerciaux revêtaient la forme élémentaire du troc. Faire admettre dans le public les pièces de monnaie, puis le billet de banque, stabiliser à un taux raisonnable le loyer de l'argent qui atteignait les taux prohibitifs de 15 à 20 % n'était pas une petite affaire, mais il n'y avait d'essor économique possible que si certaines normes, en usage dans la Métropole, pouvaient s'étendre à ces terres lointaines, et il faut rendre hommage au précurseur des banques dans l'ouest africain français pour avoir, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, su développer le commerce et amener les autochtones à renoncer peu à peu à des pratiques périmées.

Jusqu'à une période relativement récente, il n'y eut en Afrique noire qu'une banque. Lorsque la Banque du Sénégal entra en liquidation, en 1901, ce fut pour apporter son actif à la Banque de l'Afrique occidentale qui, sous forme de banque d'émission, de prêt et d'escompte, fonda des sièges au Sénégal, en Guinée française, en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Congo, de manière à satisfaire les besoins du commerce et de l'économie locale.

C'est le développement de cette économie, favorisé par une saine gestion monétaire, ce sont l'exploitation et l'accroissement des richesses agricoles de l'Afrique noire

qui ont conduit peu à peu d'autres banques à s'établir dans le pays.

La Banque commerciale africaine s'installe à Dakar, en 1924, puis dans d'autres colonies, peu de temps après la Banque française de l'Afrique dont l'existence fut éphémère, la crise de 1931 devant entraîner sa chute.

Il faut néanmoins attendre la veille de la guerre de 1939-1945 pour voir les grands établissements de crédit métropolitains s'intéresser à l'Afrique noire. Les menaces de guerre, puis la guerre, n'y furent d'ailleurs pas étrangères. La B. N. C. I. fonde son agence de Dakar en 1939 et étend rapidement son réseau d'agences. Le Crédit Lyonnais s'installe en septembre 1941 ; la Société Générale à la même époque.

Dans les pays du bassin conventionnel du Congo, A. E. F. et Cameroun, deux banques étrangères : la Banque Belge d'Afrique et la Bank of British West Africa établissent des sièges.

On compte aujourd'hui 44 sièges d'établissements bancaires en A. O. F. et au Togo et 42 pour l'A. E. F. et le Cameroun, soit 86 au total alors, qu'il y a une trentaine d'années, en dehors des six sièges qu'avait ouverts la Banque de l'Afrique occidentale, il n'y avait rien. A

cette liste, il y a lieu d'ailleurs d'ajouter la Caisse centrale de la France d'outre-mer qui, en août 1942, s'est vue confier, en A. E. F. et au Cameroun, la gestion du privilège d'émission dont la Banque de l'Afrique occidentale était titulaire en vertu de la loi du 29 janvier 1929. Enfin, l'Afrique noire française est dotée d'organismes de financement à moyen et long terme, tels les crédits fonciers et diverses sociétés financières, organismes privés ou sociétés d'économie mixte.

La banque en Afrique noire ne se présente pas sous les mêmes aspects que dans la Métropole. Il s'agit de pays neufs, sous-développés et dont les ressources sont, pour le présent tout au moins, essentiellement agricoles. Dans ces territoires, aux populations variées, aux vieilles croyances, les coutumes sociales et religieuses jouent un rôle prépondérant et le facteur « temps » a infi-

CIRCULATION MONÉTAIRE DES TERRITOIRES D'A. O. F.

	Au 31 décembre 1938	Au 31 décembre 1952 (Fr. C. F. A.)
SÉNÉGAL. SOUDAN. MAURITANIE.	470.815.740	9.902.320.955
GUINÉE	66.100.755	1.373.510.935
COTE D'IVOIRE. HAUTE-VOLTA	217.802.140	11.498.611.970
DAHOMÉY. NIGER	50.484.850	3.912.611.190
	805.203.485	26.687.727.190
Dépôts en Banque (A. O. F. Septembre 1952)		(Fr. Métro.) 18.500.000.000
Crédits à l'Économie d'A. O. F. (Septembre 1952)		46.200.000.000
Crédits à moyen terme (A. O. F. 1952)		4.800.000.000

niment moins d'importance que dans les pays de civilisation dite moderne.

Ces données naturelles, jointes au fait que l'Afrique noire est très étendue et peu peuplée, expliquent qu'une spécialisation bancaire poussée y soit difficilement concevable. Aussi le crédit doit-il être organisé selon des formules à la fois simples et souples et respecter quelques règles fondamentales.

Tout d'abord, il est essentiel — et c'est presque un truisme de le dire — que l'Africain ait confiance dans sa monnaie et que celle-ci soit saine. Le billet de la Banque de l'Afrique occidentale, institut d'émission depuis 1901, n'a jamais été discuté et cette banque, dont les statuts limitent les opérations génératrices de l'émission, a toujours su éviter l'inflation, tout en pénétrant de plus en plus dans l'intérieur du pays, de manière à ce que la monnaie ne soit pas l'apanage des seuls commerçants européens et devienne un instrument au service du public.

C'est en effet le paysan noir qui produit les richesses auxquelles est liée la création des signes monétaires, l'émission étant gagée sur des valeurs réelles et sur des opérations de crédit facilement et rapidement dénouables.

L'autochtone isolé fait peu appel au crédit; celui-ci est surtout dispensé aux groupements traditionnels, sociétés de prévoyance et coopératives, qui offrent à leurs adhérents une gamme de facilités et de services de nature à vivifier l'économie rurale et à assurer la commercialisation des récoltes.

En second lieu, dans ces vastes régions tropicales, le coût du crédit ne saurait être élevé. Sans doute l'exploitation d'un réseau d'agences bancaires y est-elle plus onéreuse qu'en France métropolitaine; mais ce n'est pas là un motif suffisant pour imposer à des pays neufs, qui doivent lutter à armes parfois inégales sur les marchés mondiaux, un loyer de l'argent trop lourd, facteur de renchérissement du prix des produits.

La Banque de l'Afrique occidentale, institut d'émission en A. O. F.-Togo, s'est attachée tout spécialement à faire de ce loyer un des éléments les plus stables des prix de revient. Ainsi, en cinq années, son taux d'escompte sur France n'a varié que de 1/4 %.

Le banquier en Afrique noire a une double mission. Il doit favoriser la vente des produits du cru; il doit mettre à la disposition des populations locales les biens qui ne sont pas produits dans le pays. Mais, autant le crédit à l'exportation est un moyen d'enrichissement des terri-

toires, autant les opérations de crédit à l'importation de biens de consommation et d'équipement impliquent une extrême prudence, car le stockage inconsidéré de marchandises en Afrique risque d'entraîner un déséquilibre commercial.

Dans des régions où la monnaie scripturale est peu employée et où la plupart des opérations de crédit aboutissent à une création de monnaie fiduciaire par la voie du réescompte chez l'institut d'émission, ce dernier doit être en mesure de contrôler l'ensemble des risques bancaires et l'on ne peut que se féliciter de la création récente d'une Centrale des risques en Afrique noire.

A l'aspect, en quelque sorte statique, du crédit de traite, qui correspond à des opérations à court terme et cycliques, s'oppose le crédit d'équipement et d'investissement à moyen et long terme. On sait que la France fait depuis 1946 un gros effort pour doter l'Afrique noire d'une infrastructure moderne et dispense généreusement aux territoires, sur fonds publics, les ressources nécessaires à la création d'un réseau routier, à l'amélioration de voies ferrées et de ports, à l'équipement social et rural.

Ces crédits doivent, dans l'esprit des Pouvoirs publics, être relayés par des investissements privés lorsque seront exécutés les travaux non rentables. Il est certain que les banques d'affaires s'intéresseront de plus en plus à l'Afrique noire, au fur et à mesure que les possibilités de développement du pays seront mieux mises en lumière. Ces investissements privés pourraient d'ailleurs intéresser l'Africain lui-même qui, dans les territoires les plus riches, est désormais en mesure de se constituer une épargne, grâce à la valorisation des produits qu'il cultive, en particulier le café, le cacao et le coton.

Mais on en revient toujours à la monnaie. L'investissement à moyen et long terme implique la confiance dans le franc C. F. A. Sans stabilité de ce multiple du franc, l'afflux nécessaire de capitaux en Afrique ne se produira pas.

Il est toutefois permis de penser que le développement du réseau bancaire témoigne de l'intérêt accentué que les entreprises métropolitaines portent aux problèmes de l'outre-mer et que le souci de consolider l'Union française arrêtera les gouvernements sur le chemin périlleux des aventures monétaires qui videraient l'Afrique de ses instruments de travail indispensables.

Edwin Poilay



LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS EN A. O. F.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE :

Au Sénégal : Dakar, Saint-Louis, Kaolack. — *Au Soudan :* Bamako. — *En Guinée :* Conakry. — *En Côte d'Ivoire :* Abidjan. — *En Haute-Volta :* Bobo-Dioulasso. — *Au Dahomey :* Cotonou. — *Au Niger :* Zinder, Niamey.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE :

Au Sénégal : Dakar, Kaolack, Ziguinchor. — *Au Soudan :* Bamako. — *En Côte d'Ivoire :* Abidjan, Gagnoa. — *Au Dahomey :* Cotonou.

CRÉDIT LYONNAIS :

Au Sénégal : Dakar, Rufisque. — *Au Soudan :* Bamako. — *En Guinée :* Conakry. — *En Côte d'Ivoire :* Abidjan, Grand-Bassam, Sassandra. — *Au Dahomey :* Cotonou.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

Au Sénégal : Dakar, Saint-Louis, Thiès. — *Au Soudan :* Bamako. — *En Guinée :* Conakry, Kindia, Kankan, Mamou (périod.). — *En Côte d'Ivoire :* Abidjan, Gagnoa, Grand-Bassam, Bouaké. — *Au Dahomey :* Cotonou, Porto-Novo (mardi).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Au Sénégal : Dakar. — *En Côte d'Ivoire :* Abidjan.

